

Extrait du SUNDEP

<http://sundep.org/spip.php?article219>

Depuis 2002, les établissements privés sont avantagés, mais les profs y sont plus précaires et moins payés ...

Date de mise en ligne : jeudi 17 septembre 2009

- Le système éducatif - L'enseignement privé -

SUNDEP

Les gouvernements de droite en place depuis 2002 ont clairement avantagé le privé par une moindre ponction sur les postes : -2,5% quand le public en a perdu 8%.

Mais les enseignants ne bénéficient pas du tout de ce traitement de faveur :
[-] la précarité, plus forte au départ, y augmente très rapidement,
[-] les salaires sont plus faibles …

Sommaire

- [Des suppressions de postes pour tous, mais plus dans le public](#)
- [Beaucoup plus de précarité dans le privé, en forte progression](#)
- [Des rémunérations à la traîne](#)
- [Un plus grand âge...](#)
- [Davantage de femmes, plus précaires, moins bien rémunérées...](#)
- [Des effectifs et des répartitions très diverses selon les académies](#)

Des suppressions de postes pour tous, mais plus dans le public

Le privé représente en moyenne 10% des suppressions d'emploi alors qu'il scolarise environ 17% des élèves. Ce phénomène répété chaque année conduit donc à beaucoup plus de suppressions dans le public.

Le privé a tout de même subi une baisse de 2,5% de ses effectifs d'enseignants depuis 2004, alors que dans le même temps il ne perdait qu'environ 480 élèves (sur 2.025.900 soit moins 0,02% !).

En janvier 2009 pour la France métropolitaine et les DOM, 141.700 enseignants exercent dans les classes sous contrat des établissements privés, 32,6 % dans l'enseignement du premier degré et 67,4 % dans le second degré.

	Public	Privé
2004	868.342	145.394
2009	798.742	141 661
Pertes de postes	- 8%	-2,5%

Beaucoup plus de précarité dans le privé, en forte progression

Au 1er janvier 2009, le privé compte beaucoup plus d'enseignants précaires :
[-] **12,9% de suppléants en 1er degré privé** , contre… moins de 0,1% dans le public.

5.279 personnes sont concernées, un chiffre qui a plus que doublé en 5 ans.

[-] **20,2% délégués auxiliaires dans le 2nd degré privé** contre 4,2% de contractuels et vacataires dans le public (qui lui aussi voit la précarité progresser). 16.039 personnes sont concernées dans le privé, là aussi le taux de précaires progresse de plus de 4 points.

Le passage d'une partie de ces enseignants précaires en CDI ne va pas globalement changer la donne : à la rentrée 2008 2.500 seulement étaient concernés.

Autre élément de précarité : **19% des maîtres du privé sont à temps partiel ou incomplet (45% pour les seuls précaires)** contre seulement 9,8% dans le public.

[1] Répartition des enseignants des classes sous contrat des établissements privés, janvier 2009 (France métropolitaine + DOM)

Grade ou grade assimilé	Premier degré				Second degré				Total			
	Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Professeurs des écoles	39 375	42,5	90,9	12,3	934	55,3	63,8	15,2	40 309	42,8	90,3	12,4
Instituteurs	1 459	42,3	92,7	20,8	19	50,6	68,4	36,8	1 478	42,4	92,4	21,0
Prof. de chaire supérieure	-	-	-	-	56	55,4	25,0	1,8	56	55,4	25,0	1,8
Agrégés	-	-	-	-	3 249	47,9	45,8	6,3	3 249	47,9	45,8	6,3
Certifiés et assimilés	16	49,1	93,8	0,0	56 848	45,4	67,3	15,8	56 864	45,4	67,3	15,8
PLP	10	37,5	70,0	10,0	10 120	45,8	61,3	11,9	10 130	45,8	61,4	11,9
AE-CE (hors EPS)	-	-	-	-	8 063	46,9	70,9	21,4	8 063	46,9	70,9	21,4
PEGC	1	38,0	100,0	0,0	193	58,0	51,3	23,8	194	57,9	51,5	23,7
Échelle de titulaires	40 861	42,5	91,0	12,6	79 482	45,9	65,9	15,5	120 343	44,7	74,4	14,5
Instituteurs suppléants	5 279	33,2	90,7	36,1	2	37,0	100,0	0,0	5 281	33,2	90,7	36,1
Maîtres auxiliaires	-	-	-	-	16 019	36,9	65,0	47,5	16 019	36,9	65,0	47,5
Contractuels	-	-	-	-	18	43,8	72,2	16,7	18	43,8	72,2	16,7
Échelle de non-titulaires	5 279	33,2	90,7	36,1	16 039	36,9	65,0	47,5	21 318	36,0	71,4	44,8
Tous grades	46 140	41,4	90,9	15,3	95 521	44,4	65,7	20,8	141 661	43,4	73,9	19,0

Des rémunérations à la traîne

En premier degré : 14,6% sont rémunérés sur une échelle d'instituteur ou d'instructeur (contre moins de 4% dans le public).

Il est à noter que les suppléants du privé (13%) sont bloqués à vie au niveau du SMIC (indice 293) !

En second degré :

[-] 3,4% sont rémunérés comme agrégés (contre 12,6% dans le public), un taux qui augmente très lentement.

[-] 70,1% comme certifiés, PEPS et PLP (contre 78,2%). Cette catégorie a cependant progressé de 7 points en 5 ans.

[-] 8,6% comme AE ou PEGC, un taux qui a baissé de moitié en 5 ans. Mais le public fait mieux encore : 2%, taux divisé par 3 notamment parce que les AE ont quasiment disparu.

[-] 16,8% sur des échelles de maître-auxiliaire (contre 4,2% dans le public).

Le graphique et les analyses ci-dessous concernent le public. Pour le privé, il faut relativiser car, comme vu précédemment, ses profs sont moins bien classés mais sont plus vieux en moyenne.

Le graphique permet de voir l'amplitude des salaires par catégorie, et le salaire médian.

L'indice de rémunération indiqué permet de calculer le salaire brut d'après le corps, le grade et l'échelon du maître. Il n'est pas l'unique élément de la paye (s'y ajoutent l'ISO et les autres primes, les heures sup… et s'y retranchent les cotisations sociales).

Il est dommage que n'apparaissent pas les rémunérations des personnels précaires.

Un plus grand âge…

Dans le **privé, l'âge moyen des enseignants est de 43,4 ans** (stable) contre 40,7 ans dans le public (en baisse de 2 ans sur les 5 dernières années).

Cet écart diminue si on tient compte des non-titulaires, plus jeunes (36 ans contre plus de 39 dans le 2nd degré public) et en plus grand nombre dans le privé.

Il y a presque 3 ans et demi d'écart entre les enseignants du privé rémunérés sur des échelles de titulaires dans le premier degré (42,5 ans) et dans le second (45,9 ans).

Davantage de femmes, plus précaires, moins bien rémunérées…

Deux tiers des personnels rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale sont des femmes(67%). Elles sont proportionnellement plus nombreuses dans le système éducatif que parmi la population active (45,8 %).

Il y a davantage d'enseignantes dans le secteur scolaire privé sous contrat que dans le secteur public (73,9 % contre 67 %). On comptabilise **neuf enseignantes pour un enseignant dans le privé**, trois femmes pour un homme dans le public.

De plus, si l'on fait une comparaison par corps, les femmes sont **moins nombreuses parmi les agrégés et enseignants de chaire supérieure** du privé que du public.

Elles composent, dans le privé, la **quasi-totalité de l'effectif des instituteurs et presque les trois quarts des chargés et adjoints d'enseignement.**

Des effectifs et des répartitions très diverses selon les académies

En 1e degré, les effectifs les plus importants se situent dans le département du Nord (3.266 enseignants), puis en

Depuis 2002, les établissements privés sont avantagés, mais les profs y sont plus précaires et moins payés

Loire-Atlantique (2.441), en Ille-et-Vilaine (2.040)…

En 2nd degré les départements aux plus faibles effectifs sont les mêmes que pour le premier degré privé, à savoir : la Creuse avec 17 enseignants seulement, les deux départements de l'académie de Corse (56 et 63).

A l'opposé on compte les départements du Nord (6.547), de Paris (4.610), du Rhône (3.944) et de la Loire-Atlantique (3.815).

Le poids des types d'enseignement est également très différent selon les départements, le Nord et Paris ont des effectifs importants au titre de l'enseignement en collège et en LEGT, les Bouches-du-Rhône ont davantage d'enseignants au titre de l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

Source : Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2009